
Compte rendu du Conseil Municipal du 5 mars 2021

Approbation procès-verbal réunion antérieure

Sans observation, le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 29 janvier 2021 est approuvé à l'unanimité.

Points et réunions diverses

Points dernière réunion de conseil municipal : M. le Maire informe que certains dossiers de la dernière séance seront abordés au cours de la présente séance et renvoie en fin de séance les autres points éventuels.

Intercommunalité

- **Rappel de principe des groupes de travail :** M. le Maire informe les élus que nombre de groupes de travail sont mis en place au sein des diverses commissions intercommunales. Il a été demandé à Touraine Vallée de l'Indre d'établir un tableau synthétique sur ces groupes constitués et à constituer pour memo. Chacun de ces groupes de travail est ouvert à tout élu intéressé par le sujet, M. le Maire les invitera donc à se prononcer sur une éventuelle candidature. Un temps d'échange pourra se faire en parallèle avec M. le Maire qui siège au bureau communautaire et peut, de fait, participer également aux groupes de travail.
- **Transfert compétence vers un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal :** M. le Maire rappelle ce principe de minorité de blocage pour que cette compétence ne soit pas transférée, tout en expliquant ce qu'impliquerait un tel transfert au niveau intercommunal, à savoir l'élaboration, les modifications et la gestion des documents d'urbanisme et l'exercice du droit de préemption urbain notamment. Ce point a été présenté en bureau communautaire le 5 novembre 2020 et il est proposé au conseil municipal, s'il le souhaite, de s'opposer à cette prise de compétence de plein droit en matière de PLUi par la Communauté de Communes Touraine Vallée de l'Indre à compter du 1^{er} juillet 2021. A l'unanimité, les élus acceptent de s'opposer à ce transfert de compétence.

Affaires scolaires

- **Point conseil d'école :** Xavier GAUTHIER relate les différents points abordés lors du conseil d'école et ses évolutions éventuelles, soulignant que cette séance s'est tenue en visioconférence cette fois, il rappelle également que le compte-rendu intégral est consultable sur le site Internet de la commune :
 - L'effectif en ce cours d'année est de 146 élèves dont 56 maternels et 89 élémentaires, la prévision pour la rentrée étant à ce jour à 143 élèves.
 - La présence d'une ATSEM tout l'après-midi est toujours demandée mais la commune a déjà dû renforcer le service de restauration scolaire et ne peut donc satisfaire tous les besoins. Le jeune en service civique recruté par les enseignants pourrait tout à fait aider en ce sens, la commune, elle, n'étant pas compétente pour recruter de personne en service civique sur le temps scolaire.
 - Les évaluations scolaires faites font état de peu d'élèves en difficulté.
 - Après discussion, l'avis du conseil d'école est favorable à un renouvellement de dérogation du temps scolaire sur 4 jours par semaine.

- Les activités sportives se font à l'extérieur et le 2nd terrain de tennis sur la base de loisirs de la Godinière a été, depuis cette séance, nettoyé pour être utilisé à cet effet, le terrain habituel servant actuellement de stockage sécurisé des éléments du futur skate park. Le cheminement piéton jusqu'à cette zone a également fait l'objet de réfections. Seuls les maternels sont toujours autorisés à utiliser la salle de motricité et le gymnase.
 - Le gel hydro alcoolique n'est plus utilisé au sein de l'école, le lavage des mains est privilégié. Les masques de catégorie 1 sont obligatoires à partir du CP.
 - La demande d'alerte centralisée a été de nouveau formulée, or ce système n'est pas obligatoire, toutes les classes étant individuellement équipées et la présence d'une corne de brume suffisante.
 - Des problèmes de sécurité avec des chiens voisins des locaux scolaires ont été résolus ou sont sur le point de l'être.
 - L'équipe enseignante remercie vivement la réactivité des agents techniques en cas de besoin.
 - L'attention a été portée sur le gaspillage d'énergie lié à l'obligation d'aération stipulée dans le protocole sanitaire notamment pendant la pause méridienne.
 - La sécurité routière devant l'école due notamment aux incivilités ~~des familles~~ de parents automobilistes a été abordée.
 - Le nouveau bâtiment scolaire sera mis en fonction pour la prochaine rentrée scolaire.
 - L'aménagement de la cour côté Godinière prévu par la municipalité fera aussi l'objet d'un travail des classes des élèves de cours élémentaires, ils ont par ailleurs participé à un concours et espèrent, s'ils gagnent un prix, l'investir dans ce projet.
 - Les divers axes pédagogiques ont été évoqués de nouveau : intervenante musicale pour les maternels, projet hip-hop, fête de l'école prévue le 25 juin.
 - Un appel à candidature est lancé par M. GAUTHIER auprès des enseignants et parents pour intégrer le Conseil Communal d'Usagers. Cette instance, de structure intercommunale et à l'initiative de notre Communauté de Communes, réunit une fois par an les différents acteurs autour de l'ALSH et de la vie scolaire afin d'échanger sur ces thèmes.
- **Dérogation semaine scolaire de 4 jours** : Le conseil municipal de Villeperdue a sollicité en 2017 une dérogation à l'organisation de la semaine scolaire pour l'école communale, celle-ci arrive à échéance cette année. Après avis du conseil d'école du 9 février dernier, les élus sollicitent ce renouvellement pour la rentrée scolaire 2021-2022.

Budget-Finances

- **Subvention plan de relance et loi EGALIM** : Xavier GAUTHIER explique que, dans le cadre du plan de relance de l'Etat, une aide pour équiper les cantines dans les communes rurales en référence à la loi EGALIM, est initiée. Ce plan de relance doit répondre à cette loi en luttant contre le gaspillage ou en supprimant le plastique au sein des cantines notamment. Ainsi du matériel, des nouveaux locaux ou des équipements peuvent être financés à 100 % de la dépense hors taxe, entre 1500 € et un plafond maximum déterminé par le nombre de repas servis en 2018-2019, pour les communes éligibles. Xavier GAUTHIER propose d'étudier le dépôt d'une telle demande, Villeperdue répondant aux critères d'éligibilité et pouvant prétendre au maximum à 10 121 €HT, l'achat d'un four plus adapté et d'une armoire frigorifique mieux dimensionnée a d'ores et déjà été identifié. Christian RONDINEAU demande à travailler sur ce thème également, en parallèle de sa participation au groupe de travail « agriculture » de Touraine Vallée de l'Indre qui aborde également de manière plus globale ce plan de relance et l'alimentation en circuits courts par exemple.
- **Fonds Départemental de Solidarité Rurale 2021** : M. le Maire explique le principe de cette subvention départementale qui se scinde en 2 parties, une partie « socle » plafonnée à 11 214 € proposée

chaque année et une partie « projet » d'un montant plus important en fonction du dossier mais qui ne peut être sollicitée que 2 fois au cours d'un mandat, ces 2 subventions ne pouvant représenter que 50 % des dépenses engagées.

M. le Maire propose de déposer un dossier sur la partie « socle » pour la réfection complète de l'étanchéité de la toiture de la salle polyvalente qui s'élèverait à 30 000 €HT. Les élus acceptent, à l'unanimité, cette proposition.

- **Contrat Régional de Solidarité Territoriale (CRST) et Contrat de Relance de Transition Ecologique (CRTE) :** M. le Maire explique la finalité de ces 2 dispositifs d'aides financières, la première étant une subvention régionale et la seconde une subvention d'Etat. Touraine Vallée de l'Indre va recenser les demandes des 22 communes sur ces 2 dispositifs afin de répartir le plus équitablement possible sur le territoire les fonds afférents. En effet, le bureau communautaire a validé l'élaboration d'un CRTE sur le périmètre du territoire intercommunal, ceci afin de proposer une gestion commune des 2 contrats (CRST et CRTE) avec comme objectif une consommation maximale des financements possibles, un équilibre entre les bassins de vie et la possibilité aux petits projets des communes rurales d'être financés. M. le Maire informe les élus qu'il va transmettre à la technicienne intercommunale dédiée à cette fonction, les fiches projets afférentes à la commune attendues pour le 8 mars. Anita RAVION demande la teneur desdites fiches. M. le Maire informe qu'il s'agit de certains projets potentiellement éligibles évoqués dans le programme du mandat, à savoir : aménagement du terrain de jeux de la Godinière, aménagements du chemin de la Godinière et restructuration du gymnase.

Personnel communal

- **Services techniques :** Xavier GAUTHIER informe qu'un recrutement, par voie contractuelle dans un premier temps, va être initié pour venir renforcer l'équipe des adjoints des services techniques. Sylvain PLUMÉ a établi avec François RISETTI et les agents techniques une fiche de poste pour ce recrutement. Un profil d'adjoint technique polyvalent est requis avec une spécialisation dans la gestion des espaces verts. M. le Maire rappelle qu'en effet, plusieurs emplois temporaires sont venus renforcer l'équipe les années précédentes et, qu'à terme, ce besoin est indispensable.

- **Adhésion au Comité d'Oeuvres Sociales (COS) de Touraine Vallée de l'Indre :** Xavier GAUTHIER informe qu'un COS existe au sein de la Communauté de Communes Touraine Vallée de l'Indre ouvert aux agents rattachés à cette collectivité et qu'il est possible d'en faire bénéficier les agents des autres collectivités du territoire. L'objectif est de créer du lien entre les agents et de permettre l'accès à des avantages différents du Comité National d'Actions Sociales, auquel cotisent déjà les agents de la commune. Il n'y a pas d'obligation d'adhésion de l'ensemble du personnel. Ainsi, 2 formules participatives à la charge de la collectivité sont proposées, en plus de la cotisation annuelle personnelle des agents de 15 € par an :

- 30 € par an et par agent : Noël des enfants, journées et soirées festives
- 70 € par an et par agent adhérent : Noël des enfants, journées et soirées festives, billetterie, chèque KDOC, aide culturelle et sportive maximum 70 €, prêt exceptionnel à 0 % (maximum 2000 € pour agent en difficulté)

La subvention maximale à verser serait donc de 1000 €.

Au vu de cette présentation, les élus décident de verser une subvention selon les conditions précitées au COS Touraine Vallée de l'Indre pour 2021 et autorisent M. le Maire à signer tout document afférent.

Travaux communaux

- **Point bâtiment scolaire :** M. le Maire expose l'avancée des travaux, photos à l'appui. Suite aux travaux de bardage mal réalisés, l'entreprise concernée a été mise en demeure et ces travaux vont être repris rapidement. Des phrases décoratives devaient orner le haut des murs des classes, or cette proposition

de l'architecte a été omise dans le cahier des charges techniques du lot peinture de ce marché. Un surcoût de 461 €TTC a donc été présenté pour répondre à cet oubli à M. le Maire. Cependant, le plafond, plus bas que prévu, ne mettra pas en valeur ces frises décoratives, ainsi seule l'apposition d'un dessin d'un enfant et d'une citation de Georges Sand sur le mur dans le couloir a été acceptée pour 158,60 €HT.

- **Projet aménagement cour de l'école côté Godinière** : Sylvain PLUMÉ rappelle qu'une réunion du groupe de travail constitué pour ce projet est prévue sur place lundi 8 mars.

Transports

- **Point chantier élargissement de l'A10 et déviation** : M. le Maire fait un point sur le chantier de l'A10 et l'état des voiries. Il précise qu'une déviation passant par Villeperdue a été mise en place pour la démolition d'un pont sur Sorigny, or les panneaux afférents n'étaient pas correctement posés. Cette déviation passe notamment par la route des Coutants qui mérite une vigilance accrue pour le transit des poids lourds.

M. le Maire rappelle également que la route des Baffaults fait l'objet d'un renforcement et remise en état de voirie, cela dit la prise en charge de ce chantier laisse à désirer. François RISETTI informe effectivement que le chantier a été laissé plusieurs fois en l'état en fin de journée avec un risque important d'accident sans aucune signalétique des trous dans la voirie. Les managers de ce chantier ont été, bien évidemment, immédiatement informés de cette situation mais les élus regrettent vraiment le manque de professionnalisme et de respect et de responsabilité du personnel intervenant.

Les allers-venues des camions de terre liés aux travaux d'élargissement devraient perdurer jusqu'en avril 2022 notamment parce que le champs actuellement en cours de réhaussement au Sud de la commune sert de plateforme et dépôt. Ce serait a priori uniquement dans le courant du premier trimestre 2022 que serait édifié le merlon en vis-à-vis du lotissement de la Bourde.

Heureusement, M. le Maire reconnaît que la responsable de Cofiroute est très à l'écoute, disponible et réactive pour aider à rattraper les aléas de terrain d'un chantier pas simple et très étendu. Plus d'anticipation des problématiques en coordination avec les entreprises de travaux publics est attendue.

Urbanisme

Déclaration d'intention d'aliéner (DIA) : Les élus décident, à l'unanimité, de ne pas préempter :

- sur le terrain cadastré B1017, lot 21 du lotissement « Les Barons » ; la délibération de renonciation d'exercer le droit de préemption de la tranche 1 dudit lotissement étant obsolète, ce lot restant, se doit d'être donc soumis au droit de préemption,
- sur les terrains et bâtis du 1bis rue des Barons.

Dates à retenir

- Commission travaux-groupe de travail aménagement de la cour d'école
- Commission Finances
- Commission Communale des Impôts Directs
- Commission communication les infos
- Elections législatives partielles
- Conseil d'école
- Elections départementales et régionales
- Conseil communal des usagers
- Prochains CM

Lundi 8 mars à 18h00 – sur place

Mardi 9 mars à 18h00 – mairie

Mardi 16 mars à 18h00 - mairie

Jeudi 20 mai à 18h00 – mairie

Dimanche 30 mai et 6 juin (à confirmer)

Mardi 1^{er} juin à 18h00 – présentiel ou visio à confirmer

Dimanche 13 et 20 juin

Vendredi 25 juin – date à confirmer

Vendredi 9 avril à 20h00 – salle « Les albizzias »

28 mai–2 juillet–3 septembre–15 octobre–26 novembre

Questions diverses

Néant

Le secrétaire de séance